BRETIGNOLLES / MER

SALLE DES FETES

DIMANCHE 22 NOVEMBRE 2015

De 8H30 à 18H30

5€ la table (1m20)

INSCRIPTION :

OFFICE DU TOURISME DE BRETIGNOLLES SUR MER

BAR ET RESTAURATION SUR PLACE

Organisé par l'École Notre Dame de Brétignolles/Mer

INSCRIPTION & REGLEMENT

Article 1 : Le vide grenier se déroulera à la Salle des Fêtes de Brétignolles S/Mer. Ouverture aux exposants à partir de 7h00 – Ouverture public de 8h30 à 18 h30 - Le déballage se fera de 7H00 à 8H30. Après 9h, votre emplacement pourra être redistribué.

Article 2 : Le prix de l'emplacement est fixé à 5€ la table

Article 3 : Chaque exposant est responsable de son stand et des dommages qu'il pourrait occasionner aux personnes, aux biens et aux marchandises d'autrui.

Article 4 : L'APEL et L'OGEC DE L'ECOLE NOTRE DAME DE BRETIGNOLLES SUR MER, ne pourra être tenu responsable des détériorations, des vols, des intempéries négatives ainsi que de leurs conséquences.

Article 5 : Les emplacements sont loués sans chaise. Il appartient aux exposants de prévoir le nécessaire.

Article 6 : Aucun remboursement d'inscription ne sera effectué même en cas d'intempéries.

Article 7 : En cas de surnombre d'exposants, une liste d'attente sera effectuée.

Article 8 : Il est interdit de vendre : des animaux vivants ou empaillés, de la nourriture, de l'alcool ou des armes.

Article 9 : Les véhicules doivent stationner uniquement sur les emplacements véhicules autour de la salle. Il est interdit de stationner à l'entrée de la salle pour le déchargement.

Article 11 : Les transactions seront interdites en dehors des emplacements réservés.

Article 12 : L'inscription au vide grenier implique le respect du règlement

---

COUPON DE RÉSERVATION

NOM : ..... PRÉNOM : .....

ADRESSE : .....

CODE POSTAL : ..... VILLE : .....

TÉLÉPHONE : .....

NOMBRE DE TABLE(s) 1m20 : ..... X 5 € = ...

SIGNATURE :
(pour les mineurs, signature des parents)

Pièces à joindre impérativement :

- Votre règlement par chèque libellé à l'ordre de l'Apel de l'école Notre Dame
- Photocopie de votre carte d'identité (pour un mineur, pièce identité du parent)
- Justificatif de domicile (interdit à toute personne n'ayant pas de résidence en Vendée)

(Aucune inscription ne sera prise en compte sans son règlement et sa pièce d'identité)

Ne vendre que des objets personnels et usagés (article L310-2 du code du commerce)
De non-participation à 2 autres manifestations de même nature (article R321-9 du code pénal)